



Pourquoi la liberté d'expression est un conte de fées

Par [Bruno Guigue](#)

Mondialisation.ca, 17 septembre 2017

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Désinformation médiatique](#)

La liberté d'expression fait partie des nobles principes dont se prévalent les régimes qui se disent "civilisés" et se prétendent "démocratiques". Pour l'idéologie libérale, les choses sont simples. Comme nous sommes libres et égaux, nous jouissons tous de la possibilité de nous exprimer comme nous l'entendons. Attachée à notre nature, cette liberté inaliénable serait à la portée de tous. Dans ce monde idéal où les libertés n'attendent que l'initiative individuelle pour s'accomplir, où chaque individu est un Robinson en attente d'une île déserte pour y bâtir un monde à son image, chacun serait libre de s'exprimer en toutes circonstances.

En réalité, il suffit de formuler clairement - comme nous venons de le faire - ce que devrait être la liberté d'expression pour s'apercevoir qu'elle est non seulement irréaliste, mais absolument impossible sous le régime social qui est le nôtre. Elle est irréaliste, en effet, pour la simple raison que tous les citoyens ne peuvent pas exercer cette liberté dans les mêmes conditions. Lorsqu'on vante la liberté d'expression qui régnerait dans les démocraties occidentales, on se contente en réalité d'une liberté abstraite, "formelle" comme disait Marx, et on raisonne comme s'il suffisait d'ouvrir la bouche pour jouir de cette merveilleuse liberté accordée à tous.

Or cette liberté tant vantée est un véritable conte de fées. Car son exercice effectif - et non la simple possibilité abstraite de cet exercice - suppose la possession de moyens dont nous ne sommes pas également dotés. Dans le monde féérique du libéralisme cette inégalité ne pose aucun problème, mais il se trouve que nous vivons dans le monde réel. Si je n'ai pas les mêmes idées que mon voisin, il n'est pas indifférent de savoir qu'il possède un journal alors que je n'en possède aucun. Sa liberté d'expression ne sera pas équivalente à la mienne. Dans une société où une minorité détient la majeure partie du capital, il est clair que certains sont "plus libres" que d'autres. Parce qu'ils monopolisent l'exercice de la liberté d'expression, les riches, en réalité, en privent les pauvres.

Envisagée de manière concrète, la question de la liberté d'expression, par conséquent, recoupe celle de la propriété des moyens d'expression. En France, une dizaine de milliardaires possède la quasi-totalité des titres de la presse écrite et audiovisuelle, nationale et régionale. Mais ce n'est pas par amour pour la "liberté d'expression" que ces détenteurs de capitaux ont pris le contrôle des médias. Si c'était le cas, la ligne éditoriale de ces organes de presse ne serait pas monolithique jusqu'à la caricature. Elle ne refléterait pas aussi crûment les choix idéologiques d'une caste qui entend imposer sa vision du monde. "La liberté de la presse, disait Marx, est la liberté que les capitalistes ont d'acheter des journaux et des journalistes dans l'intérêt de créer une opinion publique favorable à la bourgeoisie". Le matraquage médiatique ayant conduit le godelureau de la finance à

l'Elysée en est un bon exemple.

On objectera que malgré cette mainmise sur les médias on peut s'exprimer comme on veut sur la Toile. C'est vrai et faux à la fois. Heureusement, de nombreux sites animés par des bénévoles diffusent une information alternative qui bat en brèche le discours dominant. Mais ce n'est pas un combat à armes égales. Les médias officiels disposent de moyens colossaux qui proviennent non seulement de leurs actionnaires privés mais aussi de subventions publiques. Organe central du parti euro-atlantiste, le quotidien "Le Monde", par exemple, perçoit 4 538 000 euros de la part de l'Etat (2015). Bien sûr, de tels subsides n'empêchent pas ce journal de publier des énormités. On peut même se demander s'il n'y a pas une relation de cause à effet. Chacun se souvient des nombreux articles dans lesquels le "quotidien de référence" annonçait la chute imminente de Bachar Al-Assad, conformément à la doctrine du Quai d'Orsay.

Si les sites d'information alternative percevaient le dixième de ce que touchent neuf milliardaires pour maintenir en vie leurs feuilles de chou, on imagine à peine ce qui se passerait. Mais cette répartition équitable de la manne publique ne risque pas de voir le jour. Le système médiatique des démocraties libérales, en effet, repose à la fois sur la concentration capitaliste et la faveur du pouvoir. Un bon journal est un journal qui dit ce qu'il faut dire - du point de vue de l'oligarchie - et à qui l'Etat donne les moyens d'éliminer la concurrence. Le summum a été atteint lorsque la ministre sortante de l'Education nationale a ordonné aux établissements d'offrir aux lycéens un accès gratuit à une dizaine de journaux tout en leur demandant de dissuader les élèves d'aller s'informer sur Internet. En les prenant au berceau, nul doute qu'on obtiendrait encore de meilleurs résultats.

La sphère médiatique une fois verrouillée par l'oligarchie, la liberté d'expression est un droit formel dont l'exercice effectif est réservé à ceux qui la servent. La liberté d'expression se résume dans cet univers orwellien à la dictature de la doxa, le procès en "complotisme", version moderne du procès en sorcellerie, permettant de neutraliser les récalcitrants. Mais cela ne suffit pas. Non seulement l'espace médiatique est saturé par l'idéologie dominante pour cause d'actionnariat privé, mais on veille aussi à ce que l'espace public reste sous contrôle. On refuse alors à un intellectuel américain de l'envergure de Noam Chomsky l'entrée des locaux de l'Assemblée nationale où il devait faire une communication à caractère scientifique. Transformé en SDF, cet éminent linguiste coupable d'un obscur délit d'opinion (il eut le tort de critiquer Israël et les USA) trouva refuge au centre culturel belge.

Pour sauver ce qui reste de cette liberté d'expression moribonde, on pouvait alors espérer que le service public de l'information, hors de portée des affairistes et des lobbies, puisse faire contrepoids. C'était sans compter sur l'intervention du pouvoir. On a récemment pu voir une remarquable émission de la série "Un oeil sur la planète" consacrée à la Syrie. Avec un rare professionnalisme, l'équipe de France 2 dévoilait les aspects contradictoires du drame syrien, rompant avec la narration dominante de cette guerre par procuration. Mais le lobby qui défend les intérêts de l'OTAN et d'Israël a procédé au nettoyage. Après quinze ans de bons et loyaux services, l'émission "Un oeil sur la planète" vient d'être effacée des programmes de la chaîne. Aucun motif n'a été avancé. CQFD.

Pour défendre la liberté d'expression, il faut d'abord cesser de lui prêter une réalité qu'elle n'a pas. On fait comme si chacun était libre d'en jouir, alors qu'il s'agit d'une possibilité dont la réalisation dépend de moyens dont le simple citoyen est dépourvu. Tant que ces moyens sont monopolisés par la bourgeoisie d'affaires, cette réalisation est chimérique. Dans les prétendues démocraties, la liberté de la presse est le manteau dont se drape la classe

dominante pour formater l'opinion. "La propagande est à la démocratie ce que la matraque est à la dictature", disait Chomsky. Toute parole qui échappe à la censure de la classe dominante est une victoire, mais c'est l'arbre qui cache la forêt. La seule façon de promouvoir le pluralisme, c'est l'expropriation sans condition des magnats de la presse.

Bruno Guigue

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Bruno Guigue](#), Mondialisation.ca, 2017

Articles Par : [Bruno Guigue](#)

A propos :

Ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, Bruno Guigue est un ex-haut fonctionnaire français. Chercheur en philosophie politique et analyste politique, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont « Aux origines du conflit israélo-arabe, L'invisible remords de l'Occident », « Faut-il brûler Lénine ? » et « Les Raisons de l'esclavage », publiés chez L'Harmattan. Chroniqueur de politique internationale, il a publié des centaines d'articles diffusés en huit langues par plusieurs dizaines de sites d'information indépendants.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca